



HOW CAN STAKEHOLDERS BE INVOLVED IN BASIN MANAGEMENT AND TRANSBOUNDARY WATER COOPERATION?

TOGO-BENIN COOPERATION STUDY OVER THE MONO RIVER

UNESCO - PCCP



PLAN

- OBJECTIFS
- BASSIN DU MONO
- GESTION ACTUELLE DU BASSIN ET CONSEQUENCES
- CADRE JURIDIQUE DANS LES DEUX PAYS
- APPROCHE PROPOSEE POUR LE DEVELOPPEMENT d'UN CADRE DE COOPERATION BILATERAL DANS LE BASSIN

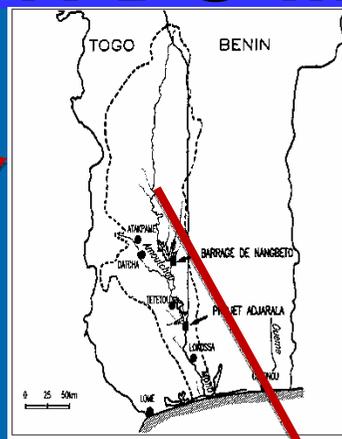
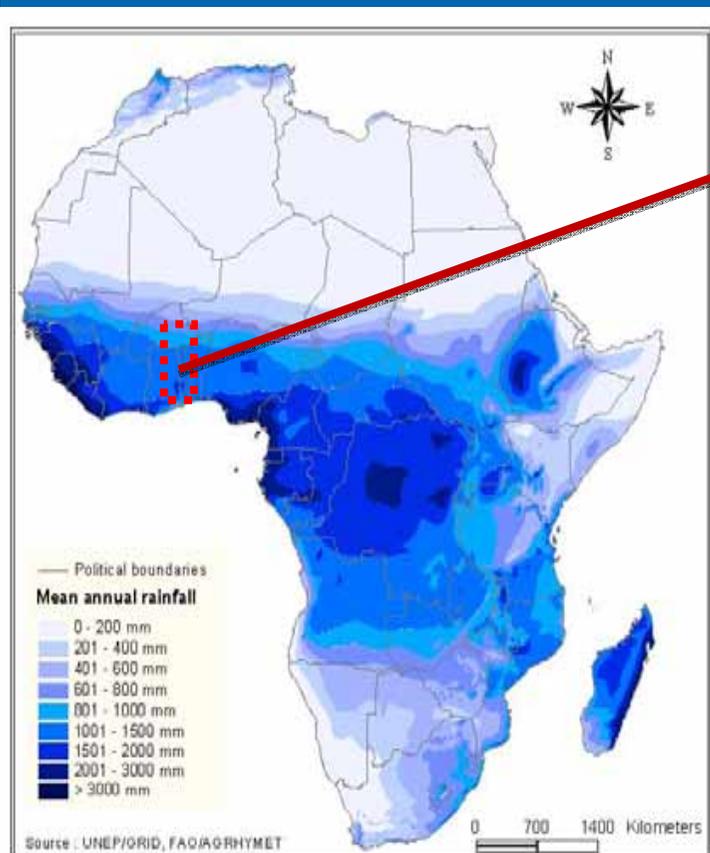


OBJECTIFS

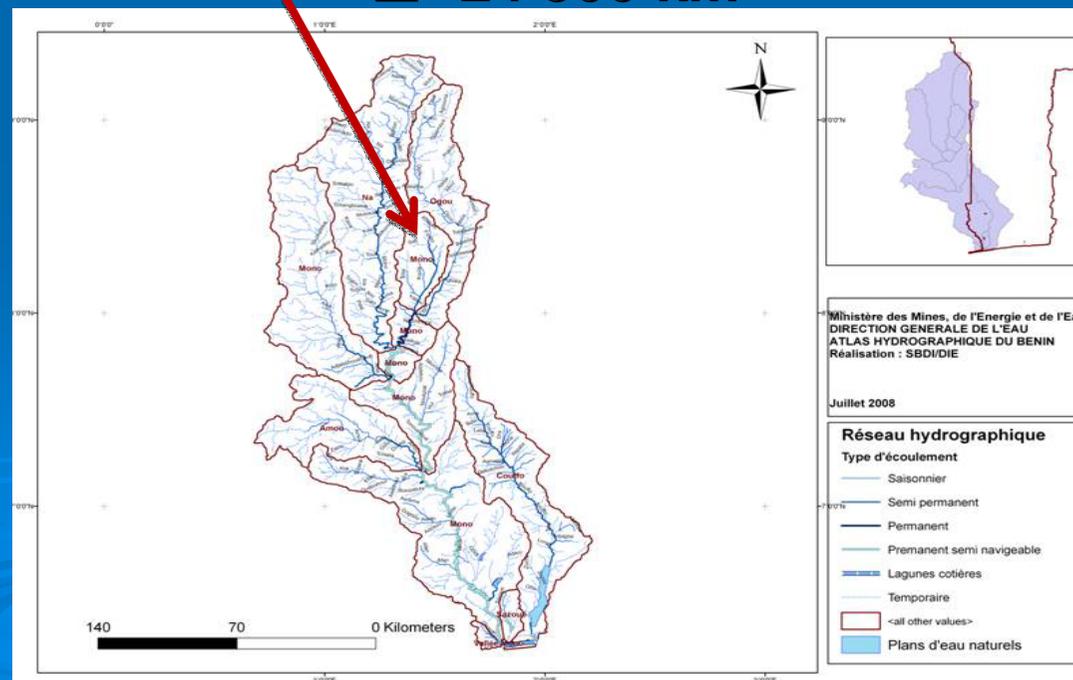
- ❑ **Echange d'expériences sur la participation des parties prenantes à la gestion des bassins transfrontaliers**
- ❑ **Etude de cas du bassin du Mono initiée par l'UNESCO, le Bénin et le Togo de Mars à Octobre 2009**
 - **Une contribution du Programme PCCP de l'UNESCO à l'analyse des contraintes et défis dans le bassin du Mono**
 - **Proposition d'approche pour prévenir et atténuer les conflits liés à l'eau dans la bassin et assurer la gestion durable bu bassin**



BASSIN DU MONO



- ☐ Afrique de l'Ouest
- ☐ Partagé entre le Bénin et le Togo
- ☐ 24 300 km²





GESTION DU BASSIN JUSQU'À CE JOUR

- ❑ Construction et mise en service du barrage hydroélectrique de Nangbéto en 1987, dont la gestion a été confiée à la CEB par les deux pays
- ❑ Non prise en compte de la gestion globale du bassin dans le cadre de la CEB, mis à part l'aménagement hydroagricole de 40.000 hectares
- ❑ Des capacités encore limitées des deux pays en matière de connaissance et suivi des RE, de mobilisation des usagers et de leur information sur les enjeux liés aux RN, résolution des conflits eau





MODE DE GESTION ET CONSEQUENCES

- Erosion des sols et baisse de la productivité des sols
- Erosion des berges et ensablement du fleuve
- Forte vulnérabilité des communautés aux inondations
- Conflits d'usage de l'eau
- Impacts négatifs sur la productivité des zones humides





UN CADRE JURIDIQUE FAVORABLE

- ❑ Adoption en cours de loi sur l'eau et politique nationale de l'eau dans les 2 pays basées sur la GIRE : droit à l'eau, information et participation, gestion par bassin consacrés comme principes clés
- ❑ Togo et Bénin sont parties à des conventions de coopération : politiques et directives pour la gestion des eaux transfrontières (CEDEAO, ABV, Nations Unies, UEMOA....)
- ❑ Conditions favorables pour bâtir une coopération bilatérale pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin



APPROCHE PROPOSEE

- ❑ Mise en place et animation d'un organisme de bassin
 - ❑ Objectif principal : assurer une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) du bassin du Mono
- ❑ Développement de cadres de concertation fonctionnels réunissant les acteurs du secteur dans chacun des deux pays
 - ❑ Mobilisation des différentes parties prenantes
 - ❑ Mise en synergie des efforts des différents acteurs concernés par la gestion et l'utilisation des ressources naturelles du bassin.



APPROCHE PROPOSEE

- ❑ Formalisation de la participation des parties prenantes à travers la structuration de la société civile du bassin aux niveaux bi-étatique, national et local
- ❑ Renforcement des capacités et responsabilisation des parties prenantes dans les processus de décision
- ❑ Utilisation concertée, équitable et durable des ressources naturelles du bassin
- ❑ Réduction de la vulnérabilité des parties prenantes aux risques : érosion côtière, érosion des berges, inondations soudaines, conflits d'usages des ressources naturelles



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**